VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage résidence simple, désirable et moderne, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District.

Les terrains 75x120.

F. G. Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als.

No 70.607—Division D — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 18 août 1903 et signé le 19 août 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges et dépendances à icelle appartenant ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante-quinze (75) pieds de face à la rue Audubon, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon soixante-quinze [75] pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante-quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, entouré d'une grille en fer, contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard, une grande salle à manger, cuisine, derrière entre les deux dernières chambres, donnant aux chambres à coucher en haut. Il offre les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chambre à bain, grassement étendue, la boiserie est faite à l'huile.

La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies manteaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils (invisible) pour la lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour pelouse et fleurs, allées en briques et Schillinger, un égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour, poulailler et deux beaux arbres ombrageux. Une résidence idéale. Voisinage aristocratie accessible par les chars de l'avenue St Charles ou de la rue Cabaée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans ou un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr, notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en plus de son enchère les taxes de 1903, et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente-cinq (35) dollars par mois à Victor Leisel, s'étendant jusqu'au 30 septembre 1904, les billets du loyer non échus jusqu'au moment de la vente devant être délivrés à l'acquéreur, celui-ci devant rendre compte audit notaire pour la partie du mois lequel sera déjà commencé à courir.

13 août—23 30—sept 6 13 20 24

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur,

442 et 444 rue Philip,

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trewer.

No 70 482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Poydras, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 21 août 1903 de Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus amplement décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliendo et toutes les clauses usuelles, le sécurités, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et en dehors du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. B. Leonard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Emile McCaleb Jr, avocat.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

(Un cottage double, lots $14.00.)

Succession de Mme Dominique [illegible].

No 71 137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau 816 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. W. B. Sommerville, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent, au congé, daté et signé le 14 août 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, sera offert à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, St Claude, Touro et Remparts, mesurant trente-six pieds (36') [illegible] pouces [illegible] lignes de face à la rue Français, par 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 816 rue Commune.

[illegible] Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

913 rue Gravier

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Westford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71,162 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Cunningham & Cunningham, avocats.

19 sept—19 23 28

Succession de Lewis M. Story.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71 348—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham et Cunningham, avocats.

19 sept—19 23 28

Succession de Mme Henriette Heinrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65 831—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et partage présenté par Christian T. Schmaz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

19 sept—19 23 28

Succession de Mme Maria Wintz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,619—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anthony F. Baltmann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —J. B. Fisher, avocat.

18 sept—18 22 27

Succession de Mme Mary Engler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,894—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Orphila, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert [illegible], avocat.

18 sept—18 22 27

Succession de Mme Anna B. Lambert

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,622—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par August C. Reisig, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fred Adolph, avocat.

17 sept — 17 21 26

Succession de Ernest Lee Sansum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71 513—Division A—Attendu que Mme Emma Roussel, veuve de Ernest Lee Sansum, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Lee Sansum, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —James J. McLoughlin, avocat.

16 sept—16 21 26

Succession de Elena Biosin, femme de Atilano Bianco

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 428—Division D—Attendu que Atilano Bianco a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elena Biosin, femme de Atilano Bianco, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 sept—10 14 19

Succession de Martin Lippman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,341—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Cunningham & Cunningham, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Theodore Hohagen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,679, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meletta, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Mary C. D. Lehde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 71,360—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Adams & Middleton, avocats.

11 sept—11 15 20

Succession de Mlle Margaret T. Swoop

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70,[illegible]—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Julian M. Swoop, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. O. Daspit, avocat.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Peter P. Nave

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71 465—Division A—Attendu que Peter P. Nave a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Peter P. Nave décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 sept—10 14 19

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON,

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous êtes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne: un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE,	No 1421 RUE DUMAINE,	Nos 1823-25 RUE DUMAINE,
Nos 1813 15 RUE DUMAINE,	No 1811 RUE DUMAINE,	Nos 1833 34 RUE DUMAINE,
Nos 1900 02 AVE ESPLANADE	Nos 1523 25 RUE CONTI	Nos 408 10 RUE N. VILLERE,
Nos 418 20 22 24 26 28 N. VILLERE,	Nos 430 32 34 N. VILLERE	No 1518 RUE ST LOUIS,
Nos 1538 40 RUE ST LOUIS,	No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ	Nos 112-14 RUE N. GALVEZ

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St. Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 71 823, la propriété ci-après décrite à savoir—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds-capital de la "Suburban Building and Loan Association," de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun;

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer;

Nos 430 32 34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante-quatre (54') pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63') pieds et six (6") lignes et soixante trois (63') pieds six (6") lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente-deux (32) pieds, onze (11") pouces et deux (2") lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante-cinq (55') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55') pieds, un (1) pouce et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. —UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds neuf (9") pouces et une (1") ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26') pieds, sept (7") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2') pieds, trois (3) pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27') pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur n'importe lequel côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE. UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds sur (1") pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96') pieds de profondeur et vingt six (26') pieds cinq (5") pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes et adjacentes audit lot sur ses deux lignes de côté, et mesurant, celle la plus près de la rue St Louis deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27') pieds un (1) pouce de profondeur et à ladite profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE. UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six (26') pieds cinq (5") pouces et six (6") lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds huit (8") pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds quatre (4") pouces et quatre (4") lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1") pouce de profondeur, et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée, laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS. UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt-huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 1421 RUE DUMAINE. UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32) pieds quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur en re lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Feliciana, Robertson et l'avenue Claiborne désignés par les Nos vingt deux (22), vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, lesdits lots mesurant comme suit à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) est contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31) pieds, deux (2) pouces et six (6) lignes de face à la rue Clouet, cent deux (102) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles, et le lot No vingt quatre (24) est contigu aux lots Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (30) pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE. UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F sur un certificat d'arpentage, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot commençant à une distance de soixante-cinq (65) pieds trois (3) pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71) pieds, quatre (4) pouces et une (1") ligne de face à la rue Villeré sur une première profondeur de soixante quatre (64) pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de là se rétrécissant vingt-trois (23) pieds neuf (9) pouces et une deuxième profondeur de trente-deux (32) pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47) pieds neuf (9") pouces et quatre (4") lignes, et une profondeur de quatre vingt seize (96) pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante-quatre (64) pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais, mesurant trente-deux (32') pieds de face à la rue Conti, sur quatre neuf (89) pieds, deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE. UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude, désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le dit lot commençant à une distance de vingt huit (28') pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18) pieds un (1") pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87) pieds quatre (4) pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté de là s'élargissant de vingt huit (28) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine, allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle dit lot a une autre profondeur et façade de neuf (9) pieds deux (2) pouces et mesurant quatre vingt seize (96) pieds six (6) pouces et cinq (5") lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé la plus près de la rue St Claude, et a une largeur dans le fond de quarante six (46) pieds dix (10") pouces et cinq (5) lignes.

2133 RUE CANAL. RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57') pieds, huit (8") pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $50.00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903 au même loyer à l'option du locataire et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transferts de cette paroisse 184, folio 15.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel dit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83) pieds deux (2) pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trente (30') pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57') pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre est contigu au lot B et dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville, mesurant trente (30') pieds deux (2") pouces de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57') pieds, huit (8) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1811 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73) pieds, onze (11") pouces et trois (3") lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman mesurant dix huit (18) pieds trois (3") pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds dix (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A, sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110) pieds, dix (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1823-25 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur cent (10?) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE. UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D, ledit lot mesurant trente deux (32) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade, quatre vingt deux (82) pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur, soixante seize (76) pieds huit (8) pouces et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et une première largeur dans le fond commençant sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20) pieds onze (11) pouces cinq, point ladite ligne entre angle droite quatre (4) pieds sept (7) pouces et alors une deuxième largeur aussi parallèle à l'avenue de l'Esplanade de onze (11) pieds un (1) pouce trois (3) lignes.

1832-34 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE

VINGT ET UNIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et Ste Anne, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession, Division D, et d'après lequel ledit lot mesurant trente trois (33) pieds un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Dumaine sur soixante quatre (64) pieds trois (3) pouces de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Roman.

SUR CES CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès pour forcer la collection des billets, la propriété devant être conservée assurée et la police ou les polices ci-dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer dix pour cent au moment de l'adjudication de façon à lier la vente, les actes de vente devant être passés pardevant ROBERT P. UPTON, un notaire de cette ville, aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER, AVOCAT.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean.

Et l'encoignure N. O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jenfer.

No 71,067 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 11 août de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, étant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St-Jean ou la rue Moss, le cimetière St Louis et l'étendue de terre de Honoré Martin, désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 18 juillet 1903, et mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double à un étage en bois, augmentant en valeur, Nos 3409 et 3411 avenue de l'Esplanade, contenant 4 chambres de chaque côté. Dans le fond est un hangar, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur une ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du Bayou St Jean de 167 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2° Le lot B mesurant 33 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur ledit lot a élargit 60 pieds et 7 lignes et à une autre profondeur de 60 pieds sur la ligne du lot A et ci-dessus décrit et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot C de 324 pieds 6 pouces, et une largeur dans le fond de 9 pieds 3 pouces et 6 lignes. Ledit lot B étant cette partie contiguë au lot No 9 et l'extrême fond du lot original No 8, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 83.

3° Le joli cottage simple à un étage en bois No 1634 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie, vestibule, 5 chambres, office, terre, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 324 pieds, 6 pouces sur la ligne du lot B et de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot D. Le hangar sur ce lot est en partie sur la ligne du lot B et devra être déménagé par l'acquéreur du lot C.

4° Le lot D mesurant 31 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, à même largeur dans le fond, sur une profondeur de 325 pieds 9 pouces et 8 lignes sur la ligne du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5° Le joli cottage simple en bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le côté, 3 chambres, citerne, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plan par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, à même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D, et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C, D et E étant subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 83.

La propriété première ci-dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavées des avenues dans cette ville, et autres quatre propriétés font face au pittoresque cours d'eau navigable le Bayou St Jean eurent l'usage de puissants lignes de chars et ont une vue splendide du grand vieux Parc de Ville de l'autre côté du Bayou étant maintenant transformé en un des plus beaux parcs. Soit comme résidence ou placement cette propriété a des avantages du caractère le plus attrayant et engageant. Les lots de bâtir sont d'une grandeur noble.

6° Le beau cottage double à un étage, Nos 2[illegible] et 2[illegible] rue De Soto à l'encoignure N. O. Dupré, contenant [illegible] chambres de chaque côté, dans le fond est une citerne, hangar, etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Washington, maintenant De Soto, Gayoso et Dupré, et désigné par la lettre B sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Beaulieu et A. Baumgarten passé pardevant Octave de Armas, Drouet ancien notaire, le 9 juillet 18[illegible]. Ledit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington maintenant De Soto, mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré 63 pieds 11 pouces de face à la rue Washington maintenant De Soto et 50 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent. Cette propriété est dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidences. Cette section charmante est renommée pour le ton élégant de ses résidences.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et contrats de sécurité, incluant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour lier la même. L'actes de vente pardevant James Boyd Grimage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le poursuivant.

Frank McGloin Esq., et Borhof & Stearn avocats pour le défendeur.

20 août—20 23 25—sept 6 13 20 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau 633 Place Commerciale.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

In re le Receveur de la "Farmer's Consolidated Dairy Co. Ltd."

No 70,426 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

Et in re Mlle Cécile H. Cassard, vs la "Farmer's Consolidated Dairy Co. Ltd."

No 71,475—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR STROUDBACK & STERN — Léonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 30 septembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 1300 avenue St Charles à l'encoignure de la rue Erato, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de cour un signé le 11 septembre 1903 par l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et l'autre de la date du 7 septembre 1903, et signé par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E. Une fontaine à Soda en marbre avec un comptoir M. T. évent (?) électriques, un coffre fort en fer, un lot d'assiettes pour crème à la glace, verreries et porcelaine, un moteur électrique installations, un "National Cash Register", une machine pour gratter la crème, un lot de choses diverses et les installations d'une laiterie et confiserie de premier ordre, d'après l'inventaire enregistré, aussi cinq chevaux et trois wagons.

Conditions—Comptant.

[illegible] Baldwin et Crabites, avocats pour le receveur. Frank Mediem avocat pour Mlle Cécile H. Cassard. 19 sept—19 20 27 30

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

Eligiblement Situées

DANS LE

Troisième District.

Coin Bourgogne et Piété.

VIS-A-VIS

DU MARCHE ZENGEL.

Bâtisse à un étage récemment construite, occupée comme

Café et Salon de Billard,

727 AVENUE POLAND,

Entre Royale et Dauphine.

Shop face à la rue Poland.

A l'arrière un cottage élevé.

Ferdinand Von Behren et al vs Louisa Hoger.

No 71 330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Paul J. Spear, Encanteur. Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 7 octobre 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE,

802 rue Perdido, près de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en prime jour de [illegible] septembre 1903, par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, les propriétés ci-après décrites dans l'affaire ci-dessus.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne et Chartres (compact autrefois Amour) lequel lot est désigné par la lettre A, sur un croquis annexé à un acte de vente à Henry Conn à F. Von Behren, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 31 janvier 1895, et formant l'encoignure des rues Piété et Bourgogne et mesure 47 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Piété, sur 67 pieds de face et profondeur sur la rue Bourgogne, lequel lot est composé de la face de la portion du lot No 20 et de la face de la portion de la moitié du lot No 19. Etant la même propriété que F. Von Behren a acquise durant la communauté existante entre lui et Mary Hoger sa femme décédée, par acquis de Henry Conn, par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, daté le 31 janvier 1895 enregistré livre 158, page 202 au Bureau d'Aliénations.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, construite récemment, vis-à-vis le Marché Zengel occupée par un salon de billard et café. Ne manquez pas d'aller examiner la propriété avant la vente.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 184, borné par les rues Pologne, Royale, Dauphine et Kentucky, et désigné par la lettre F, sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 13 août 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 décembre 1895 d'après lequel croquis ledit lot mesure 35 pieds 6 pouces de face sur la rue Poland, sur une profondeur de 103 pieds, 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot original No 8 et en partie au lot original No 7.

Les améliorations comprennent un shop, face à la rue Poland, et à l'arrière d'un joli cottage avant 3 chambres, hangar, etc., désigné par le No municipal 727 rue Poland.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur portant six pour cent d'intérêt par an de la date au complètement de la vente jusqu'à paiement, garantie par le lien et privilège le vendeur et avec hypothèque spéciale. Les actes de contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation avec 5 0/0 pour honoraires d'avocat pour renforcer le paiement des billets et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et de transférer la police au porteur et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement du jour du complètement de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles B. Claiborne, notaire.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Miss Katie Barcivish vs Wm McLellan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 14 619. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI 28 septembre 1903, à 11 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir. Le contenu d'une épicerie, consistant en lots d'épiceries, deux balances "Computing", 2 vitrines, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Geo. J. Laterener, avocat. 18 sept—18 25 28

Succession de Wm Craig Mylne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,579 - Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham, avocats.

17 sep—17 21 26